

La [COMMUNE DE CLERMONT](#) / T : 03.44.50.49.16 souhaite favoriser l'utilisation de nouveaux modes de transports pour ses habitants, en lançant une initiative qui vise à financer une partie de l'acquisition d'un vélo électrique. Cette subvention, dont l'objectif est de participer à réduire l'utilisation de moyens de déplacement polluants, s'élève à 250 euros pour chaque VAE, le bénéficiaire s'engageant à ne pas revendre le vélo pour trois ans, alors qu'une seule subvention est autorisée par foyer pour cinq ans.